

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier juillet à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FORT, Maire.

Etaient présents :

Jean-Luc FORT, Nicolas FREULET, Céline TRENDEL, Christiane MALANDAIN, Patrick VANDEN ABEELE, Serge PREVOTS, Jean-François ERMENEUX, Gilles SINQUIN, Thierry LIOT.

Etaient absents :

Laurène TROUVE (pouvoir à Nicolas FREULET), Frédéric LEPREVOST, Linda BAUDOUIN (pouvoir à Céline TRENDEL), Hélène VEAUDEQUIN (pouvoir à Jean-François ERMENEUX), Aurélie MILLET, Eddy CARDON (pouvoir à Christiane MALANDAIN), Jérémy VIMBERT, Mona DUBUC, Cécile SANGUINETTI.

Secrétaire de Séance :

Patrick VANDEN ABEELE

1. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES JARDINS PARTAGES DE SAINT MARTIN DU MANOIR 23.04.40

A la suite de la demande présentée par l'association Les Jardins Partagés de Saint Martin du Manoir pour l'obtention d'une subvention, à la présentation et à la discussion du montant de la subvention 2023 en commission finances, il est nécessaire de délibérer sur le montant 3000 € proposé.

Cette délibération a été inscrite à l'ordre du jour des Conseils Municipaux du 20 mars, du 9 mai et du 28 juin sans être délibérée faute de quorum, ce point unique a donc été inscrit à l'ordre du jour du 1^{er} juillet.

Monsieur Thierry LIOT, étant intéressé, ne prend pas part aux débats ni à la délibération et a quitté la salle durant les débats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

- * **Approuve** le montant de 3000 € de la subvention pour l'association des Jardins Partagés de Saint Martin du Manoir.
- * **Autorise** Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention votée.

La séance est levée à 11h12.

Saint Martin du Manoir,
Le 04 Juin 2023
Le Maire, Jean-Luc FORT

